



LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

VILLE DE BRUNOY

EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nbre de Conseillers : 35
Nbre de Présents : 29
Nbre d'Absents excusés avec pouvoir : 6
Nbre d'Absent(s) excusé(s) : 0

Délibération N° : 26.094/V

OBJET : APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT INCLUSION DE L'EXCLUSION AVEC LE COLLEGE ALBERT CAMUS, LE CENTRE D'INFORMATION ET D'ORIENTATION (CIO) ET L'ASSOCIATION DE PREVENTION SPECIALISEE VAL D'YERRES VAL DE SEINE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2026-2027

SEANCE DU 22/09/2026

LE MARDI VINGT-DEUX SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT-SIX A 19H05, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bruno GALLIER.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur Nicolas DOHIN, Adjoint au Maire a été désigné(e) comme secrétaire de séance.

Monsieur Nicolas DOHIN, Adjoint au Maire procède à l'appel des Conseillers.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Bruno GALLIER,	Monsieur Nicolas DOHIN,	Madame Sandrine LAMIRÉ,
Monsieur Jérôme MEUNIER,	Monsieur Eric ADAM,	Madame Nathalie ALCARAZ,
Monsieur Dominique SERGI,	Monsieur Timotée DAVIOT,	Monsieur Guillaume PEYTAVIN,
Madame Elisabeth FALOU,	Madame Françoise JUNGFER BOUVIER,	Monsieur Serge BADENS,
Monsieur Eric BASSET,	Monsieur Dominique EBLÉ,	Monsieur Serafino SERRAVALLE,
Madame Stéphanie AUFRAY,	Madame Catherine CHABOSSON,	Madame Atidel MEHANNECHE,
Madame Laure MARTELLA MALRIEU,	Monsieur Johnny PALMA,	Monsieur Nicolas COURTOT,
Madame Lydia GAUGIN,	Madame Nelly OBAMBI,	Monsieur Nicolas HOUNTON BACCHIERI,
Madame Francine BOBOT,	Monsieur Jérôme RITTLING,	Madame Fabienne MEURICE,
Madame Audrey LEPAGE,	Madame Myriam MONDON	

POUVOIRS :

Madame Valérie RAGOT a donné pouvoir à Monsieur Bruno GALLIER,
Madame Nathalie DO HUU a donné pouvoir à Monsieur Jérôme MEUNIER,
Madame Sylvia CAMEIRA a donné pouvoir à Monsieur Nicolas DOHIN,
Madame Claudine ROSSIGNOL a donné pouvoir à Madame Sandrine LAMIRÉ,
Monsieur Jean-Michel MATHY a donné pouvoir à Monsieur Jérôme RITTLING,
Monsieur David FÉROT a donné pouvoir à Madame Audrey LEPAGE

Ville de Brunoy - Place de la Mairie - BP 83 - 91805 Brunoy cedex

Tél. : 01 69 39 89 89 - Fax : 01 60 46 30 89 - Courriel : monsieurlemaire@mairie-brunoy.fr - www.brunoy.fr

Tout courrier doit être adressé impersonnellement à M. le Maire

SEANCE DU 22/09/2026

OBJET : APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT INCLUSION DE L'EXCLUSION AVEC LE COLLEGE ALBERT CAMUS, LE CENTRE D'INFORMATION ET D'ORIENTATION (CIO) ET L'ASSOCIATION DE PREVENTION SPECIALISEE VAL D'YERRES VAL DE SEINE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2026-2027

Le Conseil municipal,

VU la note explicative de synthèse de Monsieur le Maire,

VU le général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT la nécessité de mettre en place un dispositif d'inclusion de l'exclusion, permettant à la ville de Brunoy de renforcer son action en faveur de la prévention du décrochage scolaire et de l'accompagnement éducatif des adolescents.

CONSIDERANT la mise en place d'un partenariat favorisant une réponse coordonnée entre les différents acteurs intervenant auprès des jeunes et permettant de proposer un accompagnement individualisé durant une période d'exclusion temporaire.

Sa Commission Culture - Sport - Vie associative - Jeunesse entendue,

Après en avoir délibéré,

ADOpte A L'UNANIMITE

ARTICLE 1 : APPROUVE les termes de la convention de partenariat avec le Collège Albert CAMUS, le Centre d'Information et d'Orientation (CIO) et l'association de Prévention Spécialisée Val d'Yerres Val de Seine annexée à la présente.

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention de partenariat et tous les actes s'y rapportant.

SEANCE DU 22/09/2026

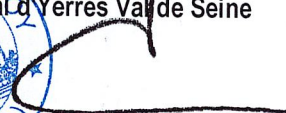
OBJET : APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT INCLUSION DE L'EXCLUSION AVEC LE COLLEGE ALBERT CAMUS, LE CENTRE D'INFORMATION ET D'ORIENTATION (CIO) ET L'ASSOCIATION DE PREVENTION SPECIALISEE VAL D'YERRES VAL DE SEINE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2026-2027

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et notification.

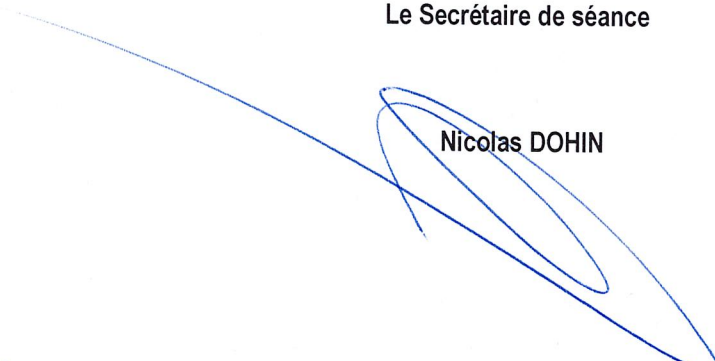
Et ont signé les membres présents,

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Brunoy, le 23/09/2026

Le Maire,
Vice-Président de la Communauté d'agglomération
Val d'Yerres Val de Seine

Bruno GALLIER

Le Secrétaire de séance


Nicolas DOHIN

Acte publié sur le site de la Ville le : 25/09/2026

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 26.094/V

Objet de l'acte : APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT INCLUSION DE L'EXCLUSION AVEC LE COLLEGE ALBERT CAMUS, LE CENTRE D'INFORMATION ET D'ORIENTATION (CIO) ET L'ASSOCIATION DE PREVENTION SPECIALISEE VAL D'YERRES VAL DE SEINE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2026-2027

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique / 4 - Autres types de contrats

Transaction Préfecture : 091-219101144-20260922-BRU_DE_26363_1-DE

Date de l'acte : 22/09/2026

Identifiant unique de l'acte : BRU_DE_26363_1

Date de réception en Préfecture : 25 septembre 2026